

COMPTE RENDU

Commune de Flayosc

Séance du 20 juin 2014

L'An deux mil quatorze

Et le 20 juin 2014

À 18 H 15 le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Fabien MATRAS, Maire.

Etaient Présents : Monsieur Fabien MATRAS, Monsieur Christian TAILLANDIER, Madame Laure REIG, Monsieur Jacques AIMÉ, Madame Hélène ARMITANO, Madame Véronique GÉRARD, Monsieur Thierry MENARD, Madame Rosana TABAR adjoints
Madame Joëlle SCHLOSSER, Monsieur Rémi CUVIER, Madame Danielle EVRARD, Monsieur Bernard LARUE, Monsieur Rémi COULOMB, Madame Dominique CREISMEAS, Monsieur Alain BOUCHER, Madame Fleur IMBERT, Madame Odile BOULOGNE, Monsieur Patrice GRANDCLÉMENT, Monsieur Alain DUPUIS Conseillers

Etaient Représentés : Monsieur Michel SPINELLI représenté par Monsieur Thierry MENARD, Madame Isabelle BEUNARD représentée par Monsieur Fabien MATRAS, Monsieur Jean-Alain LEOCARD représenté par Monsieur Rémi CUVIER, Monsieur Pierre PENEL représenté par Madame Véronique GÉRARD, Madame Danielle TAILLANDIER représentée par Monsieur Christian TAILLANDIER, Monsieur Jean-Paul TRUC représentée par Madame Odile BOULOGNE

Etaient Absents : Madame Stella RYSER, Madame Karine ALSTERS

Secrétaire de la Séance : Monsieur Rémi COULOMB

Délibération n° 2014-062

Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux

RAPPORTEUR : Fabien MATRAS

Cette élection fera l'objet d'une inscription au registre des délibérations. Aussi, il conviendra de lui attribuer le n° 2014-062 ce qui induira de décaler la numérotation des délibérations suivantes.

Cette réunion du Conseil Municipal a pour objet de désigner les délégués supplémentaires et suppléants qui prendront part, le dimanche 28 Septembre 2014, à l'élection des sénateurs de notre département.

Je porte à votre connaissance que les conseillers municipaux qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être membres du collège électoral sénatorial ni participer à l'élection des délégués, des délégués supplémentaires et des suppléants (art. L.O. 286-1).

Ainsi, Madame Danielle EVRARD, Conseillère municipale ne participera à ce scrutin.

Après avoir fait l'appel nominal des élus et vérifié le quorum, M. le Maire procède à la mise en place du bureau électoral.

1 – Mise en place du bureau :

- Monsieur le Maire, en qualité de Président,
- Monsieur Jean-Bernard MIGLIOLI, en qualité de DGS, secrétaire de séance (article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales),
- En application de l'article R. 133 du Code électoral, deux conseillers les plus âgés et deux conseillers les plus jeunes présents à l'ouverture de séance, à savoir respectivement Madame Odile BOULOGNE et Messieurs Bernard LARUE, Rémi COULOMB et Rémi CUVIER.

2 – Mode de scrutin et opération de vote :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans les communes de moins 9 000 le nombre de délégués et de délégués supplémentaires est fixé en fonction de l'effectif légal du conseil municipal résultant du dernier renouvellement général (art. L 284), soit de mars 2014.

Il est de 15 dans les conseils de vingt-sept et vingt-neuf membres.

Des suppléants sont élus dans toutes les communes. Ils sont appelés à remplacer les délégués des conseils municipaux lors de l'élection des sénateurs en cas de refus, de décès, de perte des droits civiques et politiques, d'empêchement ou de cessation des fonctions de conseiller municipal de ces délégués.

Le nombre de suppléants est de 3 quand le nombre de délégués est égal ou inférieur à 5. Le nombre de suppléants est augmenté de 1 par tranche de délégués titulaires.

Par conséquent, notre assemblée délibérante devra procéder à l'élection de 5 délégués suppléants.

Les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du maire, les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants (art. R. 142). L'ordre des suppléants résulte de leur ordre de présentation sur la liste.

Les listes peuvent comprendre un nombre de noms inférieur ou égal au nombre de mandats de délégués et de suppléants à pourvoir

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe (L. 289 modifié par la loi du 2 août 2013).

Les listes de candidats doivent être déposées auprès du maire. Elles peuvent être déposées jusqu'à l'ouverture du scrutin.

Aucun autre mode de dépôt n'est admis (Voie postale, télécopie, messagerie électronique)

Aucune disposition ne prévoit de contrôle des déclarations de candidature par le Maire ou les membres du bureau électoral. Seules les candidatures déposées hors délai ou par des personnes autres que des conseillers municipaux peuvent être refusées par ceux-ci.

Je vais désormais procéder à l'ouverture du scrutin.

Après l'ouverture du scrutin, M. le Maire constate que 4 listes de candidats ont été déposées :

Liste 1 : « Ambition Flayosc »

Liste 2 : « Flayosc Patrimoine et Avenir »

Liste 3 : « Flayosc Demain »

Liste 4 : « Agir et Vivre à Flayosc »

Résultats de l'élection :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	1
Nombre de votants (enveloppes déposées)	24
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	24

Nom de liste (dans l'ordre des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus	Nombre de délégués	Nombre de suppléants
Liste 1 : « Ambition Flayosc »	18	12	5
Liste 2 : « Flayosc Patrimoine et Avenir »	3	2	0
Liste 3 : « Flayosc Demain »	2	1	0
Liste 4 : « Agir et Vivre à Flayosc »	1	0	0

Le Maire a proclamé élus délégués les candidats ayant obtenu des mandats de délégués dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de délégués obtenus.

Nom et Prénom de l'élu(e)	Liste sur laquelle il ou elle figurait	Mandat de l'élu (e)
MATRAS Fabien	Ambition Flayosc	Délégué
REIG Laure	Ambition Flayosc	Déléguée
AIMÉ Jacques	Ambition Flayosc	Délégué
TABAR Rosana	Ambition Flayosc	Déléguée
TAILLANDIER Christian	Ambition Flayosc	Délégué
GERARD Véronique	Ambition Flayosc	Déléguée
SPINELLI Michel	Ambition Flayosc	Délégué
ARMITANO Hélène	Ambition Flayosc	Déléguée
MENARD Thierry	Ambition Flayosc	Délégué
SCHLOSSER Joëlle	Ambition Flayosc	Déléguée
CUVIER Rémi	Ambition Flayosc	Délégué
BEUNARD Isabelle	Ambition Flayosc	Déléguée
TRUC Jean-Paul	Flayosc Demain	Délégué
BOULOGNE Odile	Flayosc Demain	Déléguée
BOUCHER Alain	Flayosc Patrimoine et Avenir	Délégué

Le Maire a proclamé, ensuite, les élus suppléants les autres candidats des listes pris à la suite du dernier candidat élu délégué dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de suppléants obtenus.

Nom et Prénom de l'élu(e)	Liste sur laquelle il ou elle figurait	Mandat de l'élu (e)
LEOCARD Jean Alain	Ambition Flayosc	Suppléant
RYSER France Stella	Ambition Flayosc	Suppléante
LARUE Bernard	Ambition Flayosc	Suppléant
TAILLANDIER Danielle	Ambition Flayosc	Suppléante
PENEL Pierre	Ambition Flayosc	Suppléant

Délibération n° 2014-063

Etablissement de la liste des contribuables membres de la commission communale des impôts directs

RAPPORTEUR : Christian TAILLANDIER

Cette commission comprend huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants désignés par Monsieur le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables établie en nombre double.

Les Commissaires doivent être de nationalité française, âgés de 25 ans au moins, jouir le leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impôts locaux de la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission.

Un commissaire titulaire et un Commissaire suppléant doivent être obligatoirement domiciliés en dehors de la commune.

Le territoire de la commune comportant un ensemble de propriétés boisées d'un minimum de 100 hectares, un commissaire doit être propriétaire de bois et forêts.

La liste se compose comme suit:

Liste des titulaires (domiciliés sur la Commune de Flayosc)

Nom	Prénom	Adresse	Profession
TAILLANDIER	Christian	109, Route des Plans 83780 Flayosc	Consultant éducation E.R.
TABAR	Rosana	402, Chemin du bas Peylon 83780 Flayosc	Pharmacienne
BOUCHER	Alain	115, Chemin de l'ensoleillade 83780 Flayosc	Consultant
TRUC	Jean-Paul	471, Traverse du Rimalté 83780 Flayosc	Général (2S) E.R.
DUPUIS	Alain	354, Chemin du Peylon 83780 Flayosc	Viticulteur
SCHLÖSSER	Joëlle	1175, Route de Sauveclare 83780 Flayosc	Cadre administratif
CINI	Fernand	205, Impasse Saint Anne 83780 Flayosc	Retraité
REPON	Gilda	686, Chemin Camp Grenier 83780 Flayosc	Fonctionnaire Territoriale
WERTZ	Gérard	Chemin Fontgème 83780 Flayosc	Restaurateur
BERENGER	Delphine	3, Place Joseph Brémond 83780 Flayosc	Commerçante
PIERARD	Jean-Marie	287, Impasse du Figueiret 83780 Flayosc	Retraité
BOUILLET	Gabriel	213, Chemin de Pardigon 83780 Flayosc	Retraité
BERSIA	Jean-Michel	289, Chemin Michelage 83780 Flayosc	Chargé de mission
ROBERTO	Christiane	107, Impasse les Pauvres 83780 Flayosc	Mère au foyer

Liste des Suppléants (domiciliés sur la commune de Flayosc)

Nom	Prénom	Adresse	Profession
IMBERT	Fleur	267, Route du Peyron 5 lotissement le Poustouron 83780 Flayosc	Assistante Familiale
SÜLTER	Odile	438, Chemin de Fontgème 83780 Flayosc	Attachée de Direction E.R.
ANEST	Roger	746, Chemin Camp Grenier 83780 Flayosc	Retraité
SAILLAN	Laurent	751, Chemin Camp Grenier 83780 Flayosc	Militaire
BRAUD	Suzanne	272, Avenue François Dol 83780 Flayosc	Retraitee
COUSIN	Jean-Paul	55, Montée de la Grand Vigne	Retraité

		83780 Flayosc	
SKENDZIC	Anne	1622, Route de Salernes 83780 Flayosc	Assistante Maternelle
POSTEC	Rosane	2708, Route des plans 83780 Flayosc	Vétérinaire
GRANDCLEMENT	Patrice	92, Impasse Rimalté Sud 83780 Flayosc	Colonel E.R.
STEVENS	Grégory	719, Chemin Font de Roux 83780 Flayosc	Chef d'entreprise
DE CHATELEUX	Nicolas	25, Boulevard Jean Moulin 83780 Flayosc	Commerçant
ANTON	Stéphane	8, rue de la Conque 83780 Flayosc	Restaurateur
DUMAS	Bernard	2853, Route des Plans – Le Villard 83780 Flayosc	Entrepreneur
PEIRON	Jean	569, Chemin des Escruvelettes 83780 Flayosc	Retraité

Liste des Titulaires (domiciliés hors commune de Flayosc)

MIGLIOLI	Jean-Bernard	22, rue Georges Cisson 83300 Draguignan	Fonctionnaire
----------	--------------	--	---------------

Liste des Suppléants (domiciliés hors commune de Flayosc)

PEY	Carine	Résidence Grand Parc A 302 15 rue du 8 mai 1945 83300 Draguignan	Fonctionnaire
-----	--------	--	---------------

Liste des Titulaires propriétaires de bois et forêts

ATTANOUX	Gérard	Chemin de l'Estan 83300 DRAGUIGNAN	Agriculteur
----------	--------	---------------------------------------	-------------

Liste des Suppléants propriétaires de bois et forêts

BERGIA	Solange	471 Chemin des Clos 83 780 Flayosc	Adjoint administratif
--------	---------	---------------------------------------	-----------------------

Cette liste sera envoyée à Monsieur le Directeur des Services fiscaux du Var.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter cette liste désignant les contribuables membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède à l'unanimité,

Par 26 voix Pour,

DECIDE d'adopter cette délibération

Délibération n° 2014-064
Demande d'obtention de la Réserve Parlementaire
en provenance du Sénat pour l'exercice 2014

RAPPORTEUR : Fabien MATRAS

Aux fins de valorisation du centre-village, le Département du Var a procédé, à la réhabilitation de la traversée d'agglomération.

Ces travaux étant terminés, la commune souhaite procéder à l'installation de mobilier urbain afin de parachever cette opération d'embellissement du centre ancien.

La fourniture et la pose de mobilier, ainsi que la mise en place des plantations végétales.

Compte tenu de l'impact budgétaire dudit projet d'aménagement, il convient de solliciter l'ensemble des soutiens financiers, afin d'aider la commune à finaliser ces travaux.

Aussi, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter, dans le cadre de sa réserve parlementaire, le Sénateur du Var, Pierre-Yves COLLOMBAT, afin de pouvoir bénéficier d'une aide financière pour l'exercice 2014 et à signer tous les documents nécessaires à l'instruction dudit dossier.

Le Conseil Municipal, où l'exposé qui précède à l'unanimité,

Par 26 voix Pour,

DECIDE d'adopter cette délibération

Délibération n° 2014-065
Création culturelle du
1^{er} « Dimanche Provençal »

RAPPORTEUR : Laure REIG

La municipalité souhaite valoriser la culture, les traditions et l'art de vivre en Provence.

Pays de traditions par excellence, la Provence possède un patrimoine culturel provençal riche et diversifié.

Récemment, le blason des comtes de Provence (d'or à quatre pals de gueules) est venu pavoiser notre hôtel de ville.

Ainsi, notre commune souhaite s'inscrire dans la mise en valeur de nos traditions et de notre culture locale, en organisant l'évènement « Dimanche Provençal ».

Cette manifestation qui regroupera un marché provençal, des danses traditionnelles, des pièces de théâtre, des lectures de contes provençaux aura lieu le 6 juillet 2014.

Pour cette occasion la salle des mariages de l'Hôtel de ville sera baptisée du nom d'un illustre personnage.

Pour compléter cette manifestation, un repas traditionnel sera organisé sur la place de la République.

A ce titre il convient de délibérer pour fixer le prix de celui-ci.

Aussi, nous vous proposons la tarification à 15€ les adultes et 12€ les enfants à partir de 5 ans.

Cet événement s'inscrit dans le cadre des missions dévolues au service Culture et par conséquent les recettes seront :

- Encaissées par le régisseur habilité

- Constatées sur la régie de recettes Festivités.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la tarification proposée ci-dessus et de confier au service Festivités l'encaissement des participations financières sur la régie de recettes.

Le Conseil Municipal, où l'exposé qui précède à l'unanimité,

Par 26 voix Pour,

DECIDE d'adopter cette délibération

Fait à Flayosc, le 24 juin 2014

**Le Secrétaire,
Rémi COULOMB**